

Image not found or type unknown



Pouvoirs rayés et attribués à une autre personne

Par **catheleine**, le **01/05/2013** à **16:46**

Bonjour, rnrnLors de notre assemblée générale un certain nombre de pouvoirs étaient rayés et attribués à une autre personne.rnrnEst ce valable ?rnrnEst ce que le syndic doit garder les pouvoirs ? Si oui, combien de temps ?rnrnMerci et bonne soiréernrnCordialement